



INSTITUT
TECHNOLOGIQUE



Réalisez votre diagnostic ergonomique

**Adhérent de l'APGIS ou de l'AG2R,
vous pouvez bénéficier d'un diagnostic
ergonomique pris en charge !**



**l'Ameublement
français**

Les troubles musculosquelettiques sont la 1^{re} cause de maladie professionnelle dans la Fabrication de l'Ameublement. Ces risques peuvent entraîner de nombreuses conséquences pour l'employeur et le salarié : souffrances physiques, arrêts maladies, changements d'activités, etc.

Au regard de ces constats, les partenaires sociaux ont sollicité l'expertise de FCBA et se sont accordés sur le financement d'un diagnostic en matière d'ergonomie.

Ce diagnostic permettra de mener des actions de prévention des risques professionnels dans le secteur, en relais aux actions de prévention des risques professionnels obligatoires déjà instaurées dans l'entreprise.

Qui peut bénéficier de la prise en charge de ce diagnostic ?

Les adhérents au régime de prévoyance de la Fabrication de l'Ameublement dont l'organisme assureur est l'APGIS ou l'AG2R.

Ils en ont bénéficié :

discac
Cuisines & Salles de bains



PARISOT INDUSTRIE

GAUTIER



**CUISINES DESIGN
INDUSTRIES S.A.S**

TEMAHOME





Comment s'y prendre ?



Prise de contact

Prendre contact avec l'ergonome de FCBA, Clarine Lenormand : clarine.lenormand@fcba.fr



Élaboration du devis

FCBA rédige une proposition de devis et l'envoie à l'entreprise intéressée.



Demande de prise en charge

L'entreprise adresse à l'organisme assureur une demande de prise en charge en y joignant la proposition de devis de FCBA.

- Si adhérent de l'APGIS : apgissolidarite@apgis.com
- Si adhérent de l'AG2R : diagnostic-FCBA@ag2rlamondiale.fr



Réception et acceptation de la demande

L'organisme assureur informe l'entreprise de son éligibilité dans les 5 jours ouvrés. Si l'entreprise adhérente est éligible et qu'elle souhaite valider la proposition, elle retourne le devis signé à l'organisme assureur et à FCBA dans le délai imparti (cf. devis).



Planification du diagnostic

À la réception du devis signé, FCBA contacte l'entreprise pour organiser la réalisation du diagnostic.



Début des travaux

FCBA réalise le diagnostic ergonomique dans l'entreprise et informe l'assureur du commencement des travaux.



Fin des travaux

À la fin de la prestation, FCBA envoie le rapport de diagnostic à l'entreprise. FCBA adresse la facture à l'assureur directement.

Avec le soutien de



apgis institution de prévoyance



Allée de Boutaut – BP227
33028 Bordeaux Cedex
+33 (0)5 56 43 63 00

fcba.fr



Contacts

FCBA : Clarine Lenormand
clarine.lenormand@fcba.fr
+33 (0)1 72 84 98 48

AG2R : Hélène Fraval et Sophie Menu
diagnostic-FCBA@ag2rlamondiale.fr

APGIS
apgissolidarite@apgis.com